

# Consultation de marché GBI *challenge* "Autorité de protection des données"<sup>1</sup> Nido – SPF BOSA

---

Toutes questions et documents sont à introduire auprès du labo d'innovation Nido sous format électronique via [gbi@bosa.fgov.be](mailto:gbi@bosa.fgov.be)

---

## 1. OBJET

***Nous sommes à la recherche d'un partenaire innovant pour relever le challenge « Aide l'autorité belge de protection des données à améliorer la connaissance et le respect du règlement général sur la protection des données ».***

Dans le cadre de cette mission, nous recherchons une solution intelligente ou innovante que le propriétaire du *challenge* pourra expérimenter.

### **Description de la problématique**

L'Autorité de protection des données (ci-après l'APD), de par son action, continue de façonner le cadre de la protection des données personnelles tel que défini par le Règlement général sur la protection des données (ci-après le RGPD). Toute personne traitant des données personnelles est censée connaître ce cadre et l'appliquer correctement.

A l'origine, la sensibilisation croissante à l'égard de la protection des données, a entraîné une augmentation des demandes d'information concernant l'application du RGPD. En moins de trois ans, le service de première ligne de l'APD a reçu plus de 15 000 demandes d'information aussi bien de la part des citoyens et professionnels que des entreprises. Depuis, la connaissance du RGPD s'est accrue et le flot initial de questions a été rejoint par des flux croissants de rapports de fuites de données (environ 2500), de demandes de médiation (environ 800), de plaintes (environ 700) et de litiges (environ 200). Parallèlement à cette évolution,

---

<sup>1</sup> Ce guide a été rédigé pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours du *challenge* « Autorité de protection des données ». Le cahier des charges ne sera publié qu'à l'occasion du 3<sup>ème</sup> tour.



de plus en plus de questions relatives à la protection des données liées à des discussions et grands débats de société émergent en même temps que des nouvelles législations et réglementations sollicitant de plus en plus l'APD pour conseil. Le centre de connaissances a déjà émis plus de 200 recommandations et produit 2000 avis sur de nouvelles législations et réglementations.

Cette croissance, qui devrait se poursuivre, a deux effets que l'APD souhaite corriger dans l'intérêt de tous:

- Il est toujours plus difficile de trouver, dans le volume exponentiel d'informations, de décisions, de recommandations et de jugements, précisément l'information pertinente pour la situation dans laquelle se trouve une partie prenante. L'accessibilité et la possibilité de retrouver facilement la documentation produite par l'APD sont vraiment des conditions nécessaires pour assurer une large connaissance du cadre parmi les parties intéressées.
- Le flux quotidien de demandes d'information et d'assistance fait peser une charge de travail disproportionnée sur les experts juridiques de l'APD. Ces experts ont effectivement pour mission principale d'analyser et évaluer des cas juridiquement plus complexes. De nombreuses questions ne requièrent pas de connaissances juridiques spécialisées et reviennent souvent, sous une même, ou autre, forme.

Outre le besoin évident d'une diffusion plus efficace des travaux de l'APD au profit du grand public, il semble également possible d'améliorer l'efficacité de cette diffusion au profit de l'APD.

Nous avons conscience qu'en réalité les travaux de l'APD sont évidemment principalement consultés par des personnes ayant une connaissance de base, voire une très bonne connaissance, du RGPD (entreprises, professionnels de la vie privée, universitaires, etc.).

## Le défi

Compte tenu de la sollicitation croissante décrite ci-dessus, l'APD est à la recherche d'une solution intelligente ou innovante comprenant au moins un outil en ligne convivial et qui améliorerait sensiblement à la fois l'accessibilité et la facilité des recherches des sources d'information compilées ou mises à disposition par l'APD (efficacité) et la disponibilité de ses experts juridiques (efficience).

Les solutions qui nécessitent un investissement important de la part du personnel de l'APD (comme les experts juridiques) ne seront pas retenues. L'APD n'est donc pas à la recherche d'une solution qui nécessite de faire appel à l'expertise de ses ressources humaines pour préparer des *scripts* et des dialogues.

## Mission

Le *challenger* (soumissionnaire) développe une version minimale viable - également appelée produit minimal viable (MVP de l'anglais *minimum viable product*) - de la solution qu'il propose, puis mène une expérience de courte durée (3 mois maximum). Le *challenger* testera ainsi les éléments essentiels et conceptuels de sa solution avec un groupe d'utilisateurs habituels dans un environnement contrôlé. Cet environnement contrôlé – tel qu'un environnement de test ou un environnement "bac-à-sable" – devra être mis en place par le *challenger*.





*Cette expérience est cofinancée par le programme Droits, égalité et citoyenneté (2014-2020) de l'Union européenne.*

## Résultat attendu

L'expérience doit viser à éprouver les hypothèses les plus critiques et à valider le concept de la solution. Elle doit également permettre de décrire pourquoi elle fonctionne et quel est son impact. Cette expérience d'apprentissage doit permettre au propriétaire du *challenge* de déterminer les critères de réussite d'un tel concept de solution et d'élaborer un plan pour la mise en œuvre.

## 2. INTRODUCTION

Gov Buys Innovation est une initiative du service public fédéral dont l'objectif principal est de promouvoir l'innovation au sein du service public. L'initiative a été mise en place et coordonnée par Nido, le labo d'innovation du secteur public.

Les institutions fédérales peuvent, par le biais de Gov Buys Innovation, explorer des solutions innovantes à des problèmes existants et mener des expériences de courte durée en partenariat avec des entreprises.

Nous souhaitons lancer un appel à toutes les entreprises les invitant à soumettre leur proposition de solution dans le cadre de ce *challenge*.

Le trajet se déroulera en plusieurs phases:

1. Nous lançons un appel ouvert à toutes les entreprises de Belgique pour des idées innovantes qui améliorent le service aux citoyens et entreprises et/ou au fonctionnement interne de l'administration. Les propositions peuvent être introduites **au plus tard jusqu'au dimanche 20 juin 2021** (minuit).
2. Dans le cadre d'une consultation sur le *challenge*, les idées seront évaluées par un jury en deux étapes avant la phase d'introduction des offres.
  - ✓ 1<sup>ère</sup> étape : nous effectuons une première sélection de toutes les solutions qui pourraient convenir et donnons un feedback à toutes les entreprises participantes. Ce feedback sera envoyé dans la semaine du 21 juin 2021.
  - ✓ 2<sup>ème</sup> étape : Nous organiserons des séances de présentation/démonstration (pitch) et de dialogue. Ces sessions seront organisées les **28, 29 et 30 juin 2021** (au cours des plages horaires choisies – selon le principe : « premier arrivé, premier servi »). Le feedback et une éventuelle invitation à introduire une offre seront envoyés au plus tard le vendredi 23 juillet 2021.
3. Si des entreprises sont invitées à soumettre une offre, le cahier des charges relatif à ce challenge sera publié sur la plateforme Gov Buys Innovation. Les entreprises disposeront d'une période de 2 semaines au minimum pour soumettre leur offre. L'offre doit être introduite **au plus tard le 8 août 2021**. Des négociations pourront avoir lieu. Les irrégularités non substantielles dans les offres pourront également être régularisées.
4. L'APD attribuera ensuite le marché à une ou plusieurs entreprises.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> En l'absence d'une proposition de solution valable, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché.



5. Les propositions de solutions retenues doivent être élaborées sous forme de produits minimum viables (MVP) en collaboration avec l'accompagnateur de processus externe des « expériences GBI » (via Nido) et un accompagnateur du propriétaire du *challenge*).

**Conditions du marché :**

- Le prix de l'offre ne peut dépasser 30 000 EUR hors TVA.
- L'offre doit tenir compte des conditions imposées en raison de la COVID-19 et prévoir la possibilité d'une exécution à distance du marché.
- Les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, qui sont la propriété de l'adjudicataire et/ou du ou de(s) sous-traitant(s) désigné(s) par lui, ou qui sont la propriété de tiers, restent la propriété de l'adjudicataire. L'APD doit cependant pouvoir apprendre autant que possible de l'expérience et avoir la possibilité de présenter et reproduire la solution à la fin de l'expérience.
- Nido et l'APD se réservent le droit de mettre fin au *challenge* au stade de la consultation.
- Le résultat attendu doit être, au plus tard, atteint pour le 22 décembre 2021.

